



PROGRAMME D'ORIENTATIONS ET D'ACTIONS

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal

PLUi Bastides
Dordogne
Périgord

Cachets & Visa

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire approuvant
le Plan Local d'Urbanisme
intercommunal valant Programme
Local de l'Habitat de la Communauté
de Communes Bastides Dordogne-
Périgord



CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'article L. 151-45 du Code de l'Urbanisme rappelle la définition suivante :

« Lorsque le plan local d'urbanisme tient lieu de programme local de l'habitat [...], il comporte un programme d'orientations et d'actions.

Le programme d'orientations et d'actions comprend toute mesure ou tout élément d'information nécessaire à la mise en œuvre de la politique de l'habitat [...] définie par le plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat [...]. Dans ce cas, le rapport de présentation explique les choix retenus par ce programme. »

L'article R151-54 du Code de l'Urbanisme définit le contenu du Programme d'Orientations et d'Actions :

« Le programme d'orientations et d'actions comprend notamment les moyens à mettre en œuvre pour satisfaire les besoins en logements et en places d'hébergement, ainsi que le programme d'actions défini au IV de l'article L. 302-1 et à l'article R. 302-1-3 du code de la construction et de l'habitation. Il indique également les conditions de mise en place des dispositifs d'observation de l'habitat et du foncier prévus au III de l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation et dont les missions sont définies à l'article R. 302-1-4 du même code. »

Le Code de la Construction et de l'Habitation définit le contenu d'un Programme Local de l'Habitat. Selon l'article R.302-1 :

« Le programme local de l'habitat comprend, pour l'ensemble des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale compétent :

- Un diagnostic sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitat dans le territoire auquel il s'applique,
- Un document d'orientation comprenant l'énoncé des principes et objectifs du programme,
- Un programme d'actions détaillé pour l'ensemble du territoire auquel il s'applique et pour chaque commune et, le cas échéant, secteur géographique défini à l'intérieur de celui-ci. »

L'article R.302-1-3 précise : « Le programme d'actions indique :

a) Les modalités de suivi et d'évaluation du programme local de l'habitat et les conditions de mise en place d'un dispositif d'observation de l'habitat et du foncier ;

b) Les objectifs quantifiés et la localisation de l'offre nouvelle de logement et d'hébergement dans chaque commune et, le cas échéant, secteur géographique défini au sein du territoire couvert par le programme local de l'habitat;

c) La liste des principales actions envisagées pour l'amélioration et la réhabilitation du parc de logements publics ou privés existant ainsi que, le cas échéant, les dispositifs opérationnels auxquels il est envisagé de recourir, dans chaque commune et, le cas échéant, secteur géographique défini au sein du territoire couvert par le programme local de l'habitat ;

d) La description des opérations de rénovation urbaine et des opérations de requalification des quartiers anciens dégradés en précisant, pour les opérations de rénovation urbaine, les modalités de reconstitution de l'offre de logement social ;

e) Les interventions en matière foncière permettant la réalisation des actions du programme.

Le programme d'actions indique, le cas échéant, les incidences de la mise en œuvre des actions retenues sur les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales, dans chaque commune et, le cas échéant, secteur géographique défini au sein du territoire couvert par le programme local de l'habitat.

Il évalue les moyens financiers nécessaires à sa mise en œuvre et indique, pour chaque type d'actions, à quelles catégories d'intervenants incombe sa réalisation. »

Le présent document énonce la stratégie opérationnelle de la Communauté de Communes **Bastides Dordogne Périgord**, en matière d'habitat. Celui-ci se décline en 11 fiches actions.

ARCHITECTURE DU PROGRAMME D'ORIENTATIONS ET D' ACTIONS

**OBJECTIF 1 : RENFORCER
L'ARMATURE ET LES SOLIDARITÉS
TERRITORIALES ENTRE NOS
COMMUNES ET BASSINS DE VIE**

Action 1. Construire 97 logements par an permettant de répondre au projet du territoire

Action 2. Mettre en place une stratégie foncière efficiente permettant l'atteinte de cet objectif

Action 3. Promouvoir un habitat durable, innovant et performant, respectueux de l'identité architecturale et paysagère

**OBJECTIF 2 : ACCOMPAGNER
L'ACCUEIL DE NOUVEAUX HABITANTS
PAR DES ACTIONS EN MATIÈRE
D'HABITAT**

Action 4. Lutter contre les phénomènes de vacance par la remise de 11 logements sur le marché par an a minima

Action 5. Améliorer la qualité thermique du parc existant

Action 6. Impulser la montée en qualité de l'offre locative privée

**OBJECTIF 3 : GÉRER DURABLEMENT
NOS ESPACES PAR UN MODE DE
DÉVELOPPEMENT URBAIN QUALITATIF**

Action 7. Poursuivre le développement d'une offre locative sociale

Action 8. Proposer une offre de logements adaptés pour les séniors / ménages en situation de handicap

Action 9. Maintenir les jeunes/jeunes actifs sur le territoire en développant une offre locative de qualité

Action 10 : Répondre aux besoins des ménages issus de la communauté des Gens du Voyage

**AXE TRANSVERSAL : LA CCBDP,
PILOTE DE LA POLITIQUE HABITAT AU
SEIN DU TERRITOIRE**

Action Transversale : Assurer une gouvernance communautaire, partagée et efficiente du volet Habitat du PLUI-H.



LES FICHES ACTIONS

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal

PLUi Bastides
Dordogne
Périgord



Action 1. Construire 97 logements par an permettant de répondre au projet du territoire

Modalités d'actions

Programmation :

- Programmer 97 logements / an en s'appuyant sur le poids démographique des communes et en tenant compte des densités validées dans le cadre du PLUi-H
- Appuyer ce développement sur les gisements fonciers disponibles au sein de l'enveloppe urbaine :
 - ❖ Suivi de la production de logements via l'Observatoire de l'Habitat et du Foncier
 - ❖ Suivi de la consommation foncière en partenariat avec l'Observatoire du SCoT
- **Favoriser la programmation en renouvellement urbain et limiter l'extension urbaine** en corrélation avec les objectifs du PLUi-H et des documents supra-territoriaux

Conseil / ingénierie / communication :

- **Accompagner les porteurs de projets** (communes, opérateurs) dans la définition de projets (choix de procédures et des outils financiers d'aménagement, réponses à appel à projets, retranscription des orientations SCoT, des orientations et actions du volet habitat du PLUi dans les projets) **via l'organisation de formations auprès des instructeurs**
- **Suivre les dynamiques de construction grâce à la mise en place d'un Observatoire de l'Habitat et du Foncier** (suivi de la production de logements / suivi de la consommation foncière / potentiel foncier mobilisable etc.) qui s'appuiera sur l'Observatoire départemental

Déclinaison territoriale

Déclinaison communale en fonction du poids démographique
page suivante

	970
Bassin de vie de proximité de la Vallée de la Louyre	47
Bassin de vie de proximité de Beaumontais-en-Périgord	162
Bassin de vie de proximité du Buisson-de-Cadouin	134
Bassin de vie de proximité de Monpazier	121
Bassin de vie de proximité de Lalinde et de la Vallée de la Dordogne	506

Outils à mobiliser

- Identification de secteurs stratégiques, à proximité des commerces, équipements et axes de transport et OAP sectorielles
- Outils réglementaires : Servitudes de Mixité Sociale (SMS), Emplacements Réservés (ER), Droit de Prémption Urbain (DPU)
- Priorisation des ouvertures à l'urbanisation, adaptation des zones AU

Rôle de la Communauté de Communes

- Faciliter la réalisation de projets / accompagner les communes dans leur réalisation
- Assurer la retranscription des objectifs du PLUi-H dans les projets communaux, en cohérence avec les ambitions affichées au SCOT
- Suivre les dynamiques de construction via l'Observatoire de l'Habitat et du Foncier

Moyens financiers

—

Partenaires à mobiliser

- Communes, Etat, SYCOTEB, opérateurs, bailleurs sociaux

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Suivi des Permis de Construire en dent creuse et en extension urbaine
- Suivi de la consommation des fonciers identifiés au sein du volet Habitat
- Répartition géographique de la production de logements
- Evolution de la population (recensement INSEE / données FILOCOM)

Calendrier

- Accompagnement des porteurs de projet et suivi de la construction : tout au long du volet habitat du PLUi-H
- Programmation de logements : 97 logements par an



Action 1. Construire 97 logements par an permettant de répondre au projet du territoire

Déclinaison territoriale de la construction de logements	Scénario 1 : Prise en compte du poids démographique (déclinaison au prorata de la population)		Commune	Scénario 1 : Prise en compte du poids démographique (déclinaison au prorata de la population)	
	Programmation à prévoir par an	Programmation à prévoir totale sur la durée du PLUi-H		Programmation à prévoir par an	Programmation à prévoir totale sur la durée du PLUi-H
Alles-sur-Dordogne	1,9	19	Pezuls	0,6	6
Badefols-sur-Dordogne	1,1	11	Pontours	1,0	10
Baneuil	1,8	18	Pressignac-Vicq	2,3	23
Bayac	1,8	18	Rampieux	0,8	8
Beaumontois en Périgord	9,6	96	Saint-Agne	2,2	22
Biron	1,0	10	Saint-Avit-Rivière	0,4	4
Bouillac	0,7	7	Saint-Avit-Sénieur	2,4	24
Bourniquel	0,3	3	Saint-Capraise-de-Lalinde	2,7	27
Calès	2,0	20	Saint-Cassien	0,2	2
Capdrot	2,5	25	Sainte-Croix	0,4	4
Cause-de-Clérans	1,8	18	Sainte-Foy-de-Longas	1,2	12
Couze-et-Saint-Front	3,7	37	Saint-Félix-de-Villadeix	1,5	15
Gaugeac	0,6	6	Saint-Marcel-du-Périgord	0,7	7
Lalinde	14,6	146	Saint-Marcory	0,3	3
Lanquais	2,6	26	Saint-Romain-de-Monpazier	0,5	5
Lavalade	0,4	4	Soulaures	0,4	4
Le Buisson-de-Cadouin	10,2	102	Trémolat	3,3	33
Liorac-sur-Louyre	1,2	12	Urval	0,6	6
Lolme	1,0	10	Varennnes	2,3	23
Marsalès	1,2	12	Verdon	0,2	2
Mauzac-et-Grand-Castang	4,5	45	Vergt-de-Biron	1,0	10
Molières	1,7	17			
Monpazier	2,6	26			
Monsac	1,0	10			
Montferrand-du-Périgord	0,8	8			
Naussannes	1,2	12			

Un total de **97 logements à construire par an** soit **970 logements** sur la durée du PLUi-H

Action 2. Mettre en place une stratégie foncière efficiente permettant l'atteinte de cet objectif

Modalités d'actions

Programmation :

- Identifier des secteurs à enjeux (centraux, en dents creuses, proximité commerces et équipements) et réaliser des OAP
- Prioriser le développement au sein de l'enveloppe urbaine, à proximité des commerces, services et équipements
- Favoriser les ouvertures à l'urbanisation à des opérations d'ensemble

Conseil / ingénierie / communication :

- **Mettre en place une stratégie foncière sur les fonciers à enjeux :**
 - ❖ Mise en place d'une veille sur les fonciers stratégiques (suivi des DIA) : OAP, foncier en dents creuses, secteurs de projets etc. ;
 - ❖ Suivi des fonciers mobilisés (suivi des permis de construire, actualisation du recensement des potentiels fonciers mobilisés, etc.) via l'Observatoire du Foncier
- **Créer un fonds d'acquisition intercommunal pour anticiper la mise en œuvre de la stratégie foncière** (acquisition de foncier, etc.) : rédaction du règlement
- **Accompagner la mise en place d'outils de maîtrise de l'urbanisation** (lotissements communaux, préemption, etc.)
- **Intégrer une offre en accession sociale** dans les opérations d'ensemble
- **Poursuivre le partenariat avec l'EPF Nouvelle-Aquitaine à l'échelle de l'EPCI pour définir les ambitions à l'échelle de la CCBDP** (portage foncier, identification des potentialités foncières disponibles, etc.)
- **Proposer un partenariat avec l'EPF NA à l'échelle des communes où il y a un enjeu ou pour les communes souhaitant de signer une convention** (à l'image des communes de Monpazier, Lanquais et Saint-Capraise-de-Lalinde)

Déclinaison territoriale

- Mise en place de la stratégie foncière sur l'ensemble du territoire intercommunal
- Signature d'une convention entre l'EPF et la CCBDP et avec les communes souhaitant s'engager dans un partenariat

Outils à mobiliser

- Identification de secteurs stratégiques, à proximité des commerces, équipements et axes de transport et OAP sectorielles
- Outils réglementaires : Servitudes de Mixité Sociale (SMS), Emplacements Réservés (ER), Droit de Préemption Urbain (DPU)
- Convention cadre avec l'EPF et conventions avec chacune des communes le souhaitant / portant des projets

Rôle de la Communauté de Communes

- Suivre les dynamiques de construction via l'Observatoire de l'Habitat et du Foncier
- Accompagner les communes dans leur(s) projet(s), être en appui sur l'ingénierie et le conseil aux communes
- Poursuivre la contractualisation avec l'EPF
- Mettre en œuvre le fonds d'acquisition intercommunal

Moyens financiers

–

Partenaires à mobiliser

- Communes, Etat, EPF Nouvelle-Aquitaine, SYCOTEB, opérateurs

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Suivi de la consommation foncière dans l'enveloppe urbaine et en extension urbaine, suivi du potentiel foncier mobilisable
- Nombre de terrains portés par l'EPF ou autre opérateur et montant des acquisitions
- Acquisition foncières publiques en vue de la réalisation de logements
- Nombre de logements financés en PSLA / accession sociale

Calendrier

- Mise en place d'une stratégie foncière sur la durée du PLH

Action 3. Promouvoir un habitat durable, innovant et performant respectueux de l'identité architecturale et paysagère

Modalités d'actions

Conseil / ingénierie / communication :

- **Mettre en place un plan de formation à destination des élus et des techniciens** (appui d'un organisme tel que le CAUE) : retranscriptions des orientations du PLUiH dans les projets, traduction envisageable dans l'instruction, réalisation d'un benchmarking des opérations neuves et de requalification réalisables sur le territoire, etc.
- **Poursuivre les permanences animées par l'architecte conseil auprès du public sur les thématiques énergie et architecture pour les dossiers à enjeux** (demandes de renseignements, conseils techniques, etc.) / par SOLIHA pour les publics ANAH
- Sensibiliser les élus à **l'architecture locale et aux formes urbaines innovantes** moins consommatrices d'espace (opérations groupées par exemple), sous un format « coaching » sur des projets précis en s'appuyant notamment **sur le cahier de recommandations / préconisations architecturales et paysagères prochainement réalisé par le CAUE** (plateforme accessible à tous via internet)
- **Engager une réflexion sur la mise en place d'éco-hameaux** (inscription au sein des OAP)
- **En lien avec le service Développement économique, sensibiliser la filière du bâtiment sur l'éco-construction / éco-rénovation** (matériaux bio-sourcés, matériaux locaux, performance énergétique) – réflexions qui peut être supra communautaire, à mener à l'échelle du SYCOTEB
- **Participer, auprès du Conseil Départemental qui portera le projet, au déploiement de la plateforme de la rénovation énergétique FAIRE** (conseils techniques, des accompagnements juridiques, et aides financières en matière de rénovation énergétique des bâtiments, etc.)

Déclinaison territoriale

- Sur l'ensemble du territoire intercommunal

Outils à mobiliser

- Prescriptions au sein d'OAP sectorielles
- Règles relatives aux densités (implantation, hauteur, etc.)
- Cahier de recommandations / préconisations architecturales et paysagères du CAUE
- Plateforme de la rénovation énergétique FAIRE

Rôle de la Communauté de Communes

- Assurer la retranscription des objectifs du PLH dans les projets intercommunaux
- Poursuivre le partenariat avec le CAUE / SOLIHA
- Déployer la plateforme énergétique FAIRE
- Communiquer et sensibiliser les élus, les particuliers et les professionnels aux projets d'habitat durables, respectueux de l'environnement

Moyens financiers

- Permanences du CAUE (630€ par permanence, soit 7 560€ par an)
- Elaboration du cahier de recommandations : 19 920€ en 2023 + forfait de 500€ par an pour la mise à jour de l'Album des territoires
- Permanences de SOLIHA : 16 860€ TTC par an

Partenaires à mobiliser

- Communes, Etat, Conseil Départemental, SYCOTEB, CAUE, ADEME, opérateurs, bailleurs sociaux, SOLIHA

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre d'opérations réussies en termes d'innovation et de respect de l'environnement
- Bilan d'activité de la plateforme FAIRE et des permanences: nombre de contacts, nombre de personnes accompagnées, nombre de rénovations
- Nombre de dossiers "énergie" financés dans le cadre du dispositif d'amélioration de l'habitat retenu : type de propriétaires, montants des travaux, montants des aides publiques

Action 3. Promouvoir un habitat durable, innovant et performant respectueux de l'identité architecturale et paysagère

Calendrier

- Communiquer et sensibiliser les élus, les particuliers et les professionnels aux projets d'habitat durables, respectueux de l'environnement : sur la durée du PLH
- Engager une réflexion sur la mise en place d'éco-hameaux (inscription au sein des OAP) / : sur la durée du PLH
- Mise en place de la plateforme FAIRE

2023	2024	2025	2026	2027	2028
Mise en place de la plateforme FAIRE	Plateforme FAIRE				

Action 4. Lutter contre les phénomènes de vacance par la remise de 11 logements sur le marché par an a minima

Modalités d'actions

Programmation :

- Favoriser une remise sur le marché de 11 logements vacants / an, en cohérence avec les ambitions affichées dans le SCOT
- Prioriser la production de logements en favorisant la mobilisation du potentiel en renouvellement urbain et les logements vacants (dans un second temps mobiliser les secteurs en extension)

Conseil / ingénierie / communication :

- Lancer une étude pré-opérationnelle d'OPAH / PIG, à l'échelle intercommunale, en particulier sur des thématiques cibles de l'ANAH (lutte contre la vacance notamment, etc.)
- Proposer des formations sur les outils coercitifs / dispositifs / procédures à mettre en place pour intervenir sur des biens vacants (biens en déshérence, procédure de bien sans maître, etc.), en lien avec les conclusions de l'étude vacance menée sur les 3 communes Petites Villes de Demain,
- S'appuyer sur le diagnostic approfondi des logements vacants pour étendre l'analyse à d'autres communes hors 3 communes PVD (ex Monpazier) à enjeu :
 - ❖ Mobiliser les fichiers LOVAC, mettre en place une enquête auprès des propriétaires et/ou remontée d'informations des communes
 - ❖ S'appuyer sur les résultats de l'étude pour réaliser une campagne de sensibilisation / communication auprès des propriétaires de biens vacants
- Combiner des actions incitatives à des actions coercitives :
 - ❖ Mettre en place une prime pour la remise sur le marché de logements vacants hors périmètres PVD (fixer un nombre maximal par an), cumulable avec les aides d'un dispositif d'amélioration de l'habitat
 - ❖ Mettre en place la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants à l'échelle intercommunale
- Organiser des réunions d'information et accompagner les propriétaires souhaitant réaliser des travaux dans le cadre du dispositif d'amélioration de l'habitat retenu

Déclinaison territoriale

- En priorité sur les centres anciens des communes et/ou les communes présentant un enjeu de requalification du parc privé

Outils à mobiliser

- Dispositif d'amélioration de l'habitat retenu
- Plateforme FAIRE
- Prime sortie de vacance
- Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants

Rôle de la Communauté de Communes

- Lancer l'étude pré-opérationnelle d'OPAH ou PIG
- Définir, suivre et animer le dispositif d'amélioration de l'habitat retenu
- Mettre en place les outils incitatifs (prime sortie de vacance) et coercitifs (THLV)

Moyens financiers

- 30 000€ de primes par an à répartir selon les dossiers traités

Partenaires à mobiliser

- Communes, Etat, Conseil Départemental, ANAH, ADIL, CAUE, opérateur du dispositif d'amélioration de l'habitat sur le territoire

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre de logements vacants remis sur le marché, réhabilités ou adaptés dans le cadre du dispositif d'amélioration de l'habitat retenu
- Nombre et montant des aides octroyées par l'ANAH dans le cadre de du dispositif d'amélioration de l'habitat retenu
- Nombre de primes sortie de vacance
- Montant de la THLV, nombre de logements concernés

Action 4. Lutter contre les phénomènes de vacance par la remise de 11 logements sur le marché par an a minima

Calendrier

- Remise sur le marché de 11 logements vacants / an

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Remise sur le marché de logements vacants	11	11	11	11	11	11

- Suivi du dispositif d'amélioration de l'habitat

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	Lancement d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH / PIG	Mise en œuvre du dispositif d'amélioration de l'habitat retenu puis bilan			Reconduite éventuelle	

- Mettre en place les outils incitatifs et coercitifs en 2023 et mise en œuvre sur la durée du PLH
- Proposer des formations sur les outils coercitifs / dispositifs / procédures à mettre en place pour intervenir sur des biens vacants : sur la durée du PLH

Action 5. Améliorer la qualité thermique du parc existant

Modalités d'actions

Conseil / ingénierie / communication :

- **Lancer une étude pré-opérationnelle d'OPAH / PIG, à l'échelle intercommunale, en particulier sur des thématiques cibles de l'ANAH** (volets énergie et lutte contre l'habitat indigne notamment, etc.)
- **Accompagner les communes dans la réhabilitation thermique de leur bâtiment (logement, bâtiments publics...)** en lien avec le SDE24
- **Mettre en œuvre localement la plateforme FAIRE** (signature d'une convention avec le CD24)
- **Encourager les particuliers à engager des travaux de rénovation :**
 - ❖ redirection vers les permanences du CAUE et de la plateforme de rénovation énergétique FAIRE
 - ❖ recours au tiers-financement, un levier puissant pour permettre l'accès à la rénovation globale et performante aux propriétaires qui souhaitent s'engager dans des travaux en lien avec l'agence régionale ARTEE (Agence Régionale pour les Travaux d'Economie d'Énergie)
- **Relayer auprès du public sur les acteurs à contacter, les dispositifs et aides mobilisables** (primes, subventions, etc.) permettant la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat

Déclinaison territoriale

- En priorité sur les centres anciens des communes et/ou les communes présentant un enjeu de requalification du parc privé

Outils à mobiliser

- Dispositif d'amélioration de l'habitat retenu
- Plateforme FAIRE
- Arrêtés de péril et insalubrité

Rôle de la Communauté de Communes

- Lancer l'étude pré-opérationnelle d'OPAH ou PIG
- Définir, suivre et animer le dispositif d'amélioration de l'habitat retenu
- Mener des actions de communication auprès des propriétaires sur les dispositifs, acteurs à contacter et aides existantes
- Mettre en œuvre la plateforme FAIRE
- Accompagner les communes souhaitant réhabiliter leur(s) bâtiment(s)

Moyens financiers

- Financement d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH ou PIG (60 000€ pris en charge à 50% par l'ANAH) : 30 000€ par an pour la CCBDP
- Suivi/ animation du dispositif retenu (financement à 35% par l'ANAH) : 30 000€ par an pour la CCBDP

Partenaires à mobiliser

- Communes, Etat, Conseil Départemental, ANAH, ADIL, CAUE, opérateurs des dispositifs d'amélioration de l'habitat sur le territoire, ARTEE

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre de logements réhabilités dans le cadre du dispositif d'amélioration de l'habitat retenu
- Montant des aides octroyées par les partenaires financeurs
- Nombre de logements sociaux créés en acquisition / amélioration
- Nombre d'arrêtés de péril et d'insalubrité

Action 5. Améliorer la qualité thermique du parc existant

Calendrier

- Suivi du dispositif d'amélioration de l'habitat

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dispositif d'amélioration de l'habitat	Lancement d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH / PIG	Mise en œuvre du dispositif d'amélioration de l'habitat retenu puis bilan			Reconduite éventuelle	

- Mettre en œuvre localement la plateforme de la rénovation énergétique (signature d'une convention avec le CD24)

2023	2024	2025	2026	2027	2028
Mise en place de la plateforme FAIRE	Plateforme FAIRE				

- Apporter une aide financière aux ménages, encourager les particuliers à engager des travaux de rénovation, relayer auprès du public sur les acteurs à contacter, les dispositifs et aides mobilisables (primes, subventions, etc.) : sur la durée du PLH

Action 6. Impulser la montée en qualité de l'offre locative privée

Modalités d'actions

Conseil / ingénierie / communication :

- **Former les élus et les techniciens sur le repérage des situations de mal logement et leur prise en charge / traitement** via l'organisation de groupes de travail associant les communes et le CIAS, l'Etat/ANAH, le Département, la CAF et l'ARS
- **Participer activement au Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne** (assurer la remontée des signalements, participation aux différentes instances de concertation / réunions de travail, etc.)
- **Expérimenter le permis de louer sur des secteurs définis au préalable** afin de lutter entre autres contre les logements insalubres et indignes, notamment dans les centres anciens présentant des signes de fragilité (délimitation des secteurs, estimation des moyens humains)
- **Communiquer et sensibiliser les propriétaires bailleurs sur les atouts du conventionnement** et développer une offre privée conventionnée en accompagnant les propriétaires dans la réalisation de travaux
- **Communiquer sur l'intermédiation locative**, un dispositif qui permet de sécuriser et simplifier la relation entre le locataire et le bailleur grâce à l'intervention d'un tiers social et dont l'avantage pour le propriétaire repose sur des déductions fiscales (jusqu'à 80% des recettes)
- **Accompagner les demandeurs dans leur recherche de logement locatif privé** : identification des besoins et attentes, aide et orientation pour la réalisation des démarches auprès des gestionnaires ou bailleurs potentiels (notamment préparation des pièces administratives)

Déclinaison territoriale

- En priorité sur les centres anciens des communes et/ou les communes présentant un enjeu de requalification du parc privé

Outils à mobiliser

- Dispositif d'amélioration de l'habitat retenu
- Plateforme FAIRE
- Signalements auprès du PDLHI
- Permis de louer

Rôle de la Communauté de Communes

- Mener des actions de sensibilisation / communication auprès des ménages sur les atouts des dispositifs permettant de développer une offre locative de qualité sur le territoire (conventionnement, intermédiation locative, etc.)
- Mettre en place le permis de louer : secteurs pressentis, organisation du dispositif

Moyens financiers

- Financements du suivi-animation du dispositif d'amélioration de l'habitat retenu

Partenaires à mobiliser

- Communes, Etat, Conseil Départemental, ANAH, ADIL, AIVS, ARS, CAF, opérateurs des dispositifs d'amélioration de l'habitat sur le territoire

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre de logements réhabilités dans le cadre du dispositif d'amélioration de l'habitat retenu
- Nombre des aides octroyées par l'ANAH aux propriétaires bailleurs
- Nombre de signalements au PDLHI
- Nombre de logements communaux / conventionnés
- Nombre de permis de louer accordés / accordés avec réserve de travaux / refusés



Action 6. Impulser la montée en qualité de l'offre locative privée

Calendrier

- Suivi du dispositif d'amélioration de l'habitat

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dispositif d'amélioration de l'habitat	Lancement d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH / PIG	Mise en œuvre du dispositif d'amélioration de l'habitat retenu puis bilan			Reconduite éventuelle	

- Expérimentation du permis de louer

2023	2024	2025	2026	2027	2028
Réflexions sur la mise en œuvre du permis de louer	Mise en œuvre éventuelle				

- Former les élus et les techniciens sur le repérage des situations de mal logement, participer au PDLHI, communiquer et sensibiliser sur les atouts du conventionnement et de l'intermédiation locative, accompagner les demandeurs dans leur recherche de logement à louer : sur la durée du PLH

Action 7. Poursuivre le développement d'une offre locative sociale

Modalités d'actions

Programmation :

- **Consacrer a minima 10% de la production de logements, soit 10 logements par an**, en réponse aux besoins des ménages
- **Prévoir une part de petites typologies** dans les opérations nouvelles, aujourd'hui manquantes sur le territoire
- **Privilégier le développement de l'offre locative sociale au plus près des commerces et services de proximité** dans les centres-bourgs
- Favoriser la programmation d'opérations mixtes, à la fois en matière de statuts d'occupation, de financements (PLUS/PLAi)

Conseil / ingénierie / communication :

- **Inscrire le logement social dans des formes bâties non différenciantes** : petits collectifs, logements individuels,
- **Réfléchir à des modes de production alternatifs, notamment par le conventionnement de bâti existant** (bâti communal, acquisition-amélioration)
- **Communiquer sur des opérations qualitatives** (visites d'opérations, benchmarking, etc.)
- **Mettre en place un groupe de travail annuel sur la programmation locative sociale** avec les bailleurs sociaux, l'Etat, le Département et les communes concernées

Déclinaison territoriale

- *Par type de financement (répartition équivalente sur l'ensemble des communes)*:
 - ❖ 35% de PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Insertion) minimum
 - ❖ 60% de PLUS (Prêt Locatif à Usage Social)
 - ❖ 5% de PLS (Prêt Locatif Social) maximum
- *Par typologie (répartition équivalente sur l'ensemble des communes)* :
 - ❖ 50% de T1/T2
 - ❖ 40% de T3
 - ❖ 10% de T4 et plus

Outils à mobiliser

- Conventionnement dans le cadre du dispositif d'amélioration de l'habitat retenu

Rôle de la Communauté de Communes

- Mener des actions de sensibilisation / communication / pédagogie autour du logement social
- Suivre la construction sociale en collaboration avec les communes, les bailleurs, le Département et l'Etat pour assurer la retranscription des objectifs du PLH
- Inciter les bailleurs sociaux à s'implanter sur le territoire

Moyens financiers

- 20 000€ d'aides financières par an à répartir selon les dossiers traités (priorité pour le développement de petites typologies)

Partenaires à mobiliser

- Communes, Etat, Conseil Départemental, ANAH, ADIL, bailleurs sociaux

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre de logements sociaux produits et part au sein des résidences principales
- Nombre de logements en acquisition-amélioration
- Ventilation des logements sociaux créés par type de financement et par mode de production (agrément de logements sociaux)
- Evolution du profil de la demande et de la pression sur le parc (SNE)



Action 7. Poursuivre le développement d'une offre locative sociale

Calendrier

- Production locative sociale

2023	2024	2025	2026	2027	2028
10	10	10	10	10	10

- Inscrire le logement social dans des formes bâties non différenciantes, réfléchir à des modes de production alternatifs, communiquer sur des opérations qualitatives, mettre en place un groupe de travail annuel sur la programmation locative sociale : sur la durée du PLH



Action 8. Proposer une offre de logements adaptés pour les séniors / ménages en situation de handicap

Modalités d'actions

Programmation :

- **Prévoir une offre de logements adaptés à proximité des commerces, services et équipements** (petites typologies type T2/T3, de plain-pied ou avec ascenseur)
- **Consacrer 20% de logements adaptés dans la production neuve, soit une vingtaine de logements adaptés par an**, permettant aux seniors et/ou personnes en situation de handicap de rester à domicile
- **Dédier une opération aux séniors ou intergénérationnelle sur chaque polarité de proximité** (sociale ou privée)

Conseil / ingénierie / communication :

- **Lancer une étude pré-opérationnelle d'OPAH / PIG, à l'échelle intercommunale, en particulier sur des thématiques cibles de l'ANAH** (volet autonomie notamment, etc.)
- **Engager la réflexion sur une opération en habitat inclusif** (selon les opportunités foncières, discussions à engager avec des opérateurs etc.)
- **Informers les seniors et thématiser une permanence d'information 1 ou 2 fois par an pour un accompagnement personnalisé du parcours résidentiel** des ménages concernés (avec prises de rdv) dans le cadre du dispositif d'amélioration de l'habitat retenu

Déclinaison territoriale

- Principalement dans les secteurs desservis par les transports en commun et/ou centres-bourgs, à proximité des commerces et services

Outils à mobiliser

- Dispositif d'amélioration de l'habitat retenu

Rôle de la Communauté de Communes

- Suivre la production de logements adaptés au vieillissement de la population
- Définir, suivre et animer le dispositif d'amélioration de l'habitat retenu

Moyens financiers

- **Aide financière pour développer l'offre locative sociale pour les logements destinés aux séniors** (enveloppe de 20 000€ par an à dédier à la production de logements sociaux adaptés au vieillissement)

Partenaires à mobiliser

- Communes, Etat, Conseil Départemental, ANAH, ARS, ADIL, CAUE, bailleurs sociaux, CIAS, Caisses de retraite, gestionnaires de structures d'hébergement

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Évolution de la population de 60-74 ans et de plus de 75 ans
- Nombre de demandes et attributions de logements locatifs sociaux pour les ménages de 60 ans et plus
- Nombre de dossiers « autonomie » financés dans le cadre du dispositif d'amélioration de l'habitat retenu : type de propriétaires, montants des travaux, montants des aides publiques
- Nombre de petites typologies adaptées dans la production neuve (T2 / T3 notamment) dans le parc privé et le parc social
- Evolution de l'offre en hébergement spécifique

Action 8. Proposer une offre de logements adaptés pour les séniors / ménages en situation de handicap

Calendrier

- Suivre le dispositif d'amélioration de l'habitat, volet autonomie

2023	2024	2025	2026	2027	2028
Lancement d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH / PIG	Mise en œuvre du dispositif d'amélioration de l'habitat retenu puis bilan			Reconduite éventuelle	

- Prévoir une offre de logements adaptés, informer et accompagner les seniors dans le cadre du dispositif d'amélioration de l'habitat retenu : sur la durée du PLH
- Dédier une opération aux séniors ou intergénérationnelle sur chaque polarité de proximité (sociale ou privée)

2023	2024	2025	2026	2027	2028
	Réflexions sur la mise en place de structures à destination de seniors ou intergénérationnelles	Mise en œuvre éventuelle de structures destinées aux seniors ou intergénérationnelles			



Action 9. Maintenir les jeunes / jeunes actifs sur le territoire en développant une offre locative de qualité

Modalités d'actions

Programmation :

- **Prévoir une part dédiée à de petites typologies dans la production neuve** (au sein des OAP notamment) à proximité des commerces et services

Conseil / ingénierie / communication :

- S'appuyer sur le dispositif d'amélioration de l'habitat retenu pour **réhabiliter des logements correspondant aux besoins des jeunes** (stagiaires / apprentis / jeunes actifs etc.) à proximité des centralités
- **Expérimenter le dispositif « Un, deux, Toit » animé par SOLIHA**, une solution intergénérationnelle basée sur le partage des lieux de vie avec une offre de chambres chez l'habitant et un accompagnement à la location, permettant aux jeunes (en formation, en stage, saisonniers, etc.) de se loger plus facilement
- **Mener des actions de communication et d'information :**
 - ❖ **Après des jeunes souhaitant décohabiter** et être le relai des aides existantes (garantie locative VISALE d'Action Logement, subvention Mobili-jeunes permettant de prendre en charge une partie du loyer, etc.)
 - ❖ **Après des propriétaires bailleurs** (conventionnement, pratiques locatives permettant d'accompagner les jeunes vers un logement autonome telles que bail glissant, l'intermédiation locative)

Déclinaison territoriale

- Principalement dans les secteurs desservis par les transports en commun et/ou dans les centres-bourgs, à proximité des commerces et services

Outils à mobiliser

- Dispositif d'amélioration de l'habitat retenu
- OAP sectorielles (définition des typologies)

Rôle de la Communauté de Communes

- Améliorer la connaissance des dispositifs existants et communiquer davantage auprès des jeunes et des propriétaires bailleurs sur les dispositifs et aides existants
- Suivre les besoins en logements des jeunes (remontée d'information, suivi de la pression sur le parc social des petites typologies)

Moyens financiers

- 20 000€ d'aides financières par an à répartir selon les dossiers traités (selon des critères à définir ultérieurement) dans le cadre du dispositif d'amélioration de l'habitat

Partenaires à mobiliser

- Communes, Etat, Conseil Départemental, ANAH, ADIL, CAUE, bailleurs sociaux, Action Logement, CIAS, SOLIHA, associations

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre de logements T1/T2 produits
- Part des jeunes de 25 – 35 ans hébergés au domicile familial (INSEE)
- Ratio demandes / attribution pour les T1/2 dans le parc social (SNE), pour les moins de 20 ans et les 20-30 ans
- Nombre de logements communaux, conventionnés
- Nombre de dossiers « Un, deux, Toit »

Action 9. Maintenir les jeunes / jeunes actifs sur le territoire en développant une offre locative de qualité

Calendrier

- Suivre le dispositif d'amélioration de l'habitat

2023	2024	2025	2026	2027	2028
Lancement d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH / PIG	Mise en œuvre du dispositif d'amélioration de l'habitat retenu puis bilan			Reconduite éventuelle	

- Mener des actions de communication et d'information, expérimenter le dispositif « Un, Deux, Toit » : sur la durée du PLH

Action 10. Répondre aux besoins des ménages issus de la communauté des Gens du Voyage

Modalités d'actions

Un nouveau SDAHGV 2018-2023 en cours de révision qui ne prévoit aucune prescription ou préconisation particulière sur le territoire de CCBDP

Programmation :

- Conforter les occupations considérées comme acceptables et adapter le zonage du PLUi-H le cas échéant

Conseil / ingénierie / communication :

- Participer à la révision du prochain SDHAGV (participation aux différents groupes de travail et réunions de restitution)
- Accompagner et conseiller les communes face aux situations de stationnement illicite ou d'occupation non-réglementaire de terrains
- Assurer l'accompagnement social des familles souhaitant se sédentariser et assurer une vocation de conseil et d'information vers les solutions les plus adaptées à leurs besoins (notamment en matière d'habitat adapté)
- Développer des partenariats (bailleurs, EPF dans le cadre de la convention) pour suivre les besoins des Gens du voyage et créer une offre de logements adaptés en conséquence

Déclinaison territoriale

- En priorité dans les communes concernées par l'accueil des Gens du voyage (stationnement illicite, sédentarisation, etc.)

Outils à mobiliser

- —

Rôle de la Communauté de Communes

- Suivre les besoins des Gens du voyage
- Accompagner et informer les familles souhaitant se sédentariser

Moyens financiers

- Eventuelle participation financière au fonctionnement des équipements situés sur d'autres territoires - *À voir ultérieurement*

Partenaires à mobiliser

- Communes, Etat, Conseil Départemental, CIAS, associations

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Evolution du nombre de stationnements illicites
- Nombre de logements adaptés créés
- Nombre de terrains familiaux identifiés
- Nombre de familles de la communauté des Gens du voyage accompagnées dans leur démarche de sédentarisation
- Bilan d'activité des EPCI adjacents localisant des structures d'accueil de ce public

Calendrier

- Mise en œuvre du schéma jusqu'en 2023, réalisation du nouveau schéma à compter de 2024
- Réserver des terrains familiaux, conforter les occupations illégales, accompagner les communes face aux situations de stationnement illicite, assurer l'accompagnement social des familles souhaitant se sédentariser, développer des partenariats : sur la durée du PLH

Assurer une gouvernance communautaire, partagée et efficiente du volet Habitat du PLUI-H.

Modalités d'actions

Conseil / ingénierie / communication :

- **Informers les particuliers sur l'existence du service Habitat** récemment créé qui recensera l'ensemble des aides et dispositifs existants en matière d'habitat
- **Mettre en place un Observatoire de l'Habitat et du Foncier à actualiser chaque année permettant de suivre, évaluer et actualiser les objectifs du PLH.** L'observatoire est un véritable outil d'aide à la décision qui permet d'anticiper d'éventuels réajustements / actualisations des objectifs ou moyens à mettre en œuvre pour atteindre les différents objectifs
- **Assurer le suivi et l'évaluation du volet Habitat en construisant un tableau de bord et en réalisant des bilans réguliers.** Les éléments produits permettront de réaliser un bilan annuel du volet Habitat et préparer les bilans triennaux qui doivent être présentés en Comité Régional de l'Habitat.
- **Mettre en place un dispositif partenarial pour le suivi-animation du PLH et les impliquer durablement dans la démarche :** présentation du bilan annuel et de sujets d'actualité, création d'un comité de pilotage associant l'ensemble des partenaires pour présenter les bilans annuels, mise en place de groupes de travail spécifiques, etc.
- **Elaborer une feuille de route avec les communes** permettant de répondre aux objectifs fixés dans le programme d'orientations et d'actions (état d'avancement)

Déclinaison territoriale

- Ensemble du territoire intercommunal

Outils à mobiliser

- Observatoire de l'habitat et du Foncier

Rôle de la Communauté de Communes

- Apporter un soutien technique dans l'élaboration de projets
- Centraliser l'ensemble des aides, dispositifs relatifs à l'habitat et communiquer via différents canaux de diffusion (site internet, presse locale, etc.)
- Créer et gérer l'Observatoire de l'Habitat et du Foncier avec des indicateurs pertinents à actualiser chaque année
- Réaliser les bilans annuels voire à mi-parcours
- Animer et renforcer la gouvernance du volet habitat du PLUI afin de coordonner la politique publique de l'habitat intercommunale

Moyens financiers

- 7 000€ sur le bilan à mi-parcours est externalisé

Partenaires à mobiliser

- Communes, Etat, Conseil Départemental, ANAH, ADIL, CAUE, SYCOTEB, bailleurs sociaux, Action Logement, CIAS, SOLIHA, associations

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Animation des groupes de travail et réunions diverses (comités techniques, comités de pilotage)
- Bilans annuels et à mi-parcours
- Nombre de demandes d'information / RDV

Assurer une gouvernance communautaire, partagée et efficiente du volet Habitat du PLUI-H.

Calendrier

- Animation des groupes de travail et réunions diverses (comités techniques, comités de pilotage) : sur la durée du PLH
- Mise en œuvre de l'Observatoire de l'Habitat et du Foncier et évaluation :

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Observatoires	Mise en place	Actualisation annuelle				
Evaluation	Annuelle	Annuelle	Bilan à mi-parcours	Annuelle	Annuelle	Bilan final

MOYENS FINANCIERS

			2023	2024	2025	2026	2027	2028
			€	€	€	€	€	€
3	Pomouvoir un habitat durable, innovant et performant respectueux de l'identité architecturale et paysagère	Partenariat avec le CAUE (12 permanences par an)	7 560 €	7 560 €	7 560 €	7 560 €	7 560 €	7 560 €
		Aide financière pour les permanences de SOLIHA	16 860 €	16 860 €	16 860 €	16 860 €	16 860 €	16 860 €
		Aide financière à l'élaboration du cahier de recommandations / préconisations architecturales et paysagères du CAUE Forfait de 500€ par an pour mise à jour de l'Album des territoires	19 920 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
4	Lutter contre les phénomènes de vacance par la remise de 11 logements sur le marché par an a minima	Mettre en place une prime pour la remise sur le marché de logements vacants hors périmètre PDV	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
5	Améliorer la qualité du parc privé	Lancement d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH (reste à charge de la CCBDP)	30 000 €					
		Financement du dispositif d'amélioration de l'habitat (reste à charge de la CCBDP) (suivi-animation environ 50 000€ au total)		30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
7	Poursuivre le développement d'une offre locative sociale	Mise en place d'un règlement des aides à la pierre (priorisation sur la production de petites typologies)	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
8	Proposer une offre de logements adaptés pour les séniors	Majorer l'aide à l'offre locative sociale pour les logements dédiés aux séniors	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
9	Maintenir les jeunes / jeunes actifs sur le territoire en développant une offre locative de qualité	Apporter un financement auprès des propriétaires bailleurs pour le développement d'une offre locative dans le cadre du dispositif d'amélioration de l'habitat retenu	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
10	Répondre aux besoins des ménages issus de la communauté des Gens du Voyage		Eventuelle participation financière au fonctionnement des équipements situés sur d'autres territoires ?					
11	Assurer une gouvernance communautaire, partagée et efficiente du volet Habitat du PLUI-H	Gestion de l'Observatoire de l'Habitat et du Foncier si externalisé (coût lissé sur 6 ans pour bilans annuels, triennal et final)	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €
		Abondements des aides dans le cadre de l'OPAH (développement de l'offre locative 20 000€ par an, prime vacance 30 000€ par an + autre sujet à 20 000€ par an?)		20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
TOTAL			171 340 €	171 920 €	171 920 €	171 920 €	171 920 €	171 920 €



MOYENS HUMAINS



			2023	2024	2025	2026	2027	2028
			ETP	ETP	ETP	ETP	ETP	ETP
1	Construire 97 logements par an permettant de répondre au projet du territoire	Accompagner les porteurs de projets (communes, opérateurs) dans la définition de projets (ingénierie)	<i>Dans le cadre de la fiche action transversale : Assurer le suivi et l'évaluation de la politique Habitat</i>					
		Suivre les dynamiques de construction sur le territoire via la mise en place d'un Observatoire de l'Habitat et du Foncier						
2	Mettre en place une stratégie foncière efficiente permettant l'atteinte de cet objectif	Suivre les dynamiques de construction via l'Observatoire de l'Habitat et du Foncier	<i>Dans le cadre de la fiche action transversale : Assurer le suivi et l'évaluation de la politique Habitat</i>					
		Accompagner les communes dans leur(s) projet(s), être en appui sur l'ingénierie et le conseil aux communes						
		Mettre en œuvre le fonds d'acquisition intercommunal	0,05					
3	Promouvoir un habitat durable, innovant et performant respectueux de l'identité architecturale et paysagère	Assurer la retranscription des objectifs du PLH dans les projets intercommunaux	<i>Dans le cadre de la fiche action transversale : Assurer le suivi et l'évaluation de la politique Habitat</i>					
		Communiquer et sensibiliser les élus, les particuliers et les professionnels aux projets d'habitat durables, respectueux de l'environnement						
		Déployer la plateforme énergétique FAIRE	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
4	Lutter contre les phénomènes de vacance par la remise de 11 logements sur le marché par an a minima	Mettre en œuvre le dispositif d'amélioration de l'habitat retenu	<i>Dans le cadre de la fiche-action 5</i>					
		Mettre en place les outils incitatifs (prime sortie de vacance) et coercitifs (THLV)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
5	Améliorer la qualité du parc privé	Définir, suivre et animer le dispositif d'amélioration de l'habitat retenu	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
		Mettre en œuvre localement la plateforme FAIRE	<i>Dans le cadre de la fiche-action 4</i>					
		Mener des actions de communication auprès des propriétaires sur les dispositifs, acteurs à contacter et Accompagner les communes souhaitant réhabiliter leur(s) bâtiment(s)	<i>Dans le cadre de la fiche action transversale : Assurer le suivi et l'évaluation de la politique Habitat</i>					
6	Impulser la montée en qualité de l'offre locative privée	Expérimenter le permis de louer sur des secteurs définis au préalable	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
		Mener des actions de sensibilisation / communication auprès des ménages sur les atouts des dispositifs permettant de développer une offre locative de qualité sur le territoire	<i>Dans le cadre de la fiche action transversale : Assurer le suivi et l'évaluation de la politique Habitat</i>					

			2023	2024	2025	2026	2027	2028
			ETP	ETP	ETP	ETP	ETP	ETP
7	Poursuivre le développement d'une offre locative sociale	Suivre la construction sociale avec les bailleurs et les services de l'Etat	<i>Dans le cadre de la fiche action transversale : Assurer le suivi et l'évaluation de la politique Habitat</i>					
		Mener des actions de sensibilisation / communication / pédagogie autour du logement social						
8	Proposer une offre de logements adaptés pour les séniors	Définir, suivre et animer le dispositif d'amélioration de l'habitat retenu	<i>Dans le cadre de l'action 5</i>					
		Suivre la production de logements adaptés au vieillissement de la population	<i>Dans le cadre de la fiche action transversale : Assurer le suivi et l'évaluation de la politique Habitat</i>					
9	Maintenir les jeunes / jeunes actifs sur le territoire en développant une offre locative de qualité	Améliorer la connaissance des dispositifs existants et communiquer davantage auprès des jeunes et des propriétaires bailleurs sur les dispositifs et aides existants	<i>Dans le cadre de la fiche action transversale : Assurer le suivi et l'évaluation de la politique Habitat</i>					
		Suivre les besoins en logements des jeunes (remontée d'information, suivi de la pression sur le parc social des petites typologies)						
		Expérimenter le dispositif « Un, deux, Toit » et poursuivre le dispositif si les résultats sont concluants	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
10	Répondre aux besoins des ménages issus de la communauté des Gens du Voyage	Suivre les besoins des Gens du voyage	<i>Dans le cadre de la fiche action transversale : Assurer le suivi et l'évaluation de la politique Habitat</i>					
		Accompagner et conseiller les communes face aux situations de stationnement illicite ou d'occupation non-réglementaire de terrains						
		Accompagner et informer les familles souhaitant se sédentariser						
11	Assurer une gouvernance communautaire, partagée et efficiente du volet Habitat du PLUI-H	Gestion de l'Observatoire de l'Habitat et du Foncier	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
		Organisation et animation (groupes de travail, COTEC, COPIL, etc.) nécessaires au suivi régulier du PLH						
		Réalisation des bilans						
TOTAL			1,10	1,05	1,00	1,00	1,00	1,00

